

ANALYSE BUDGETAIRE DU SECTEUR RIZICOLE EN COTE D'IVOIRE DE 2020 à 2023

CE RAPPORT EST REDIGÉ PAR
SOCIAL JUSTICE



SOUS LA SUPERVISION TECHNIQUE DU PPRC



AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE LA BANQUE MONDIALE A
TRAVERS LE PROJET D'AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE
POUR LA DELIVRANCE DES SERVICES DE BASE AUX CITOYENS





SOMMAIRE

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	4
RESUME EXECUTIF	5
1-Contexte et objet du rapport.....	5
2. Méthodologie de l'analyse	5
3. Principaux résultats / constats majeurs	5
4. Impacts, enjeux et implications	5
5. Recommandations clés.....	5
6. Conclusion synthétique.....	5
ANALYSE BUDGETAIRE DU SECTEUR RIZICOLE EN COTE D'IVOIRE DE 2020 à 2023	6
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	7
5. Méthodes d'analyse.....	8
CHAPITRE 1 : CADRE INSTITUTIONNEL ET POLITIQUE DU SECTEUR DU RIZ.....	9
1. Évolution des politiques rizicoles nationales.....	9
2. Structures institutionnelles dédiées.....	9
3. Mécanismes de coordination État-secteur privé.....	10
CHAPITRE II : ANALYSE DE LA GESTION ET DE L'EXÉCUTION DES RESSOURCES ALLOUÉES À LA FILIÈRE RIZ (2020–2023)	11
1. Programmes rizicoles alloués et cartographie des institutions concernées.	11
CHAPITRE 3 : PERFORMANCE, DYNAMIQUE ET PERSPECTIVES DU MARCHÉ DU RIZ	15
1. PERFORMANCE DU PROGRAMME RIZICOLE 2020 ET 2023.....	15
1.1.Analyse des indicateurs de suivi de performance des programmes.....	15
1.2.Production et consommation de riz en Côte d'Ivoire (2020–2023).....	16
1.3.Implication pour le consommateur ivoirien	16
2.2.Performance au regard des valeurs OGP Redevabilité.....	17
3-RECOMMANDATIONS.....	18
BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES DOCUMENTAIRES.....	23
I. Documents stratégiques et légaux nationaux.....	23
II. Rapports et documents budgétaires et d'exécution Ministère des Finances et du Budget / DGBF.	24
III. Rapports d'études, d'agences et de partenaires techniques.....	24
IV. Articles, thèses et références spécifiques.....	24

LISTE DES SIGLES ET ABBREVIATIONS

ADERIZ – Agence pour le Développement de la Filière Riz en Côte d’Ivoire, créée par le décret n°2018-10 du 10 janvier 2018 en remplacement de l’ONDR.

CNEDF – Comité National d’Évaluation des Dépenses Fiscales.

PND – Plan National de Développement (période de référence : PND 2021–2025).

SNDR – Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture (SNDRI : 2012–2020 ; SNDR II : 2021–2030 ou 2024–2030 selon les versions officielles).

USD – Dollar des États-Unis d’Amérique.

UEMOA – Union Économique et Monétaire Ouest Africaine.

VA – Valeur Ajoutée.

PPTS-CRCI – Production et Traitement de Semences Certifiées de Riz en Côte d’Ivoire.

PAHAFK – Projet d’Aménagement Hydro-Agricole dans le Folon et le Kabadougou.

PRORIL 2 – Projet de Promotion du Riz Local, Phase 2.

ONDR – Office National de Développement de la Riziculture (structure remplacée par l’ADERIZ en 2018).

PIP – Programme d’Investissements Publics.

PDIW – Projet de Développement Intégré du Wassoulou.

PAHA-HSF 3 – Projet d’Aménagement Hydro-Agricole du Haut-Sassandra et Fromager, Phase 3.

RESUME EXECUTIF

1-Contexte et objet du rapport

La Côte d'Ivoire dispose d'atouts considérables dans le secteur du riz -Plus de 2 millions d'hectares de terres cultivables en riz, des superficies irriguées avec maîtrise totale ou partielle de l'eau de 31 000 ha (SNDR, 2012), des ressources en eau abondantes évaluées à 77 milliards de m³/an, un environnement macroéconomique et institutionnel satisfaisant.

Pourtant, le pays continue d'importer près de 50% de ses besoins de consommation annuelle en riz, estimés à environ 1,8 million de tonnes de riz par an selon l'ONDR. Cette dépendance expose le pays à un risque d'insécurité alimentaire du fait de l'étroitesse et de la volatilité du marché mondial du riz, où seulement 5% du volume total de riz produit est échangé.

L'étude se propose, comme objectif, de mener une analyse budgétaire du secteur rizicole afin de documenter, évaluer et d'apprécier la pertinence, l'efficacité, l'impact des dépenses publiques et le financement externe liés au développement de la riziculture locale.

2. Méthodologie de l'analyse

L'analyse est axée sur plusieurs approches notamment descriptive et comparative. A cette fin, plusieurs données telles que les Lois de finances de 2020-2023, les Rapports annuels de performance, les documents stratégiques et plans d'action, les rapports et publications des partenaires techniques et financiers (PTF) en lien avec le riz, ont été mobilisées. Cependant, ces données sont issues exclusivement de la recherche documentaire et la disponibilité des rapports détaillés et complets demeure limitée.

3. Principaux résultats / constats majeurs

Le pays a renforcé ses engagements budgétaires dans le cadre de la Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture (SNDR 2.0). Entre 2020 et 2023, les allocations ont été multipliées par plus de dix, passant de 1,25 à 14,6 milliards FCFA, avec une priorité accordée aux aménagements hydro-agricoles.

L'exécution budgétaire, initialement faible en 2020 (67,2 %), a atteint près de 100 % à partir de 2021, témoignant d'une meilleure planification.

Malgré ces progrès, la production nationale reste insuffisante (1,4 million de tonnes en 2023 pour une demande de 1,8 million), maintenant une dépendance aux importations.

Toutefois, des défis structurels persistent : faible compétitivité du riz local, indicateurs de performance incomplets, et implication limitée des organisations de la société civile.

4. Impacts, enjeux et implications

L'étude laisse apparaître des impacts et divers enjeux importants. Il s'agit de : (i) l'efficacité et l'efficience des politiques publiques dédiées au riz, (ii) la redevabilité limitée des mesures publiques en la matière, (iii) l'impact budgétaire significatif, (iv) la cherté du riz à la consommation.

5. Recommandations clés

Au regard de ce qui précède, Social Justice fait les recommandations ci-après :

- améliorer le suivi de la performance des dépenses ;
- renforcer la transparence et la gouvernance ;
- booster la compétitivité par des subventions ciblées et des investissements dans la transformation ;
- optimiser l'allocation des ressources.
- favoriser la participation des citoyens et des OSC à la définition, à la mise en œuvre et au suivi-évaluation des politiques de riz.

6. Conclusion synthétique

L'atteinte des objectifs stratégiques assignés à la filière riz, en particulier l'ambition d'autosuffisance et de transformation socio-économique du secteur rizicole en Côte d'Ivoire, dépendra de la mise en œuvre rigoureuse des mesures correctives sus spécifiées.



**ANALYSE BUDGETAIRE DU SECTEUR RIZICOLE
EN COTE D'IVOIRE DE 2020 à 2023**

INTRODUCTION GÉNÉRALE

En Côte d'Ivoire, au fil du temps, le constat du régime alimentaire démontre que le riz s'est établi comme l'aliment principal de la quasi-totalité de la population ivoirienne, particulièrement en milieu urbain. De ce fait, aujourd'hui, il constitue le premier poste de dépense alimentaire des ménages et revêt un caractère essentiel pour la politique de sécurité alimentaire du pays. Cependant, malgré la succession de plusieurs politiques publiques menées depuis l'accession à l'indépendance – allant de l'interventionnisme étatique à la libéralisation de la filière – l'objectif d'atteindre l'autosuffisance alimentaire n'a jamais été concrètement atteint. De plus, l'analyse des politiques antérieures (1960–2017) a d'ailleurs révélé un bilan mitigé et un manque d'évaluation de leur degré d'efficacité. (source)

Problématique de la Souveraineté Rizicole en Côte d'Ivoire.

Dès lors, la problématique centrale réside dans le paradoxe entre l'énorme potentiel agricole du pays dans la production du riz et sa dépendance structurelle vis-à-vis du marché international (l'importation). Car selon, la STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE RIZ¹ (SNDR 2.0 2021-2030), la Côte d'Ivoire dispose de ressources considérables dans le secteur du riz -Plus de 2 millions d'hectares de terres cultivables en riz ; -Des superficies irriguées avec maîtrise totale ou partielle de l'eau de 31 000 ha (SNDR, 2012) ; -Des ressources en eau abondantes évaluées à 77 milliards de m³/an ; Un environnement macroéconomique et institutionnel satisfaisant.

Pourtant, elle continue d'importer près de 50% de ses besoins de consommation annuelle, estimés à environ 1,8 million de tonnes de riz par an selon l'ONDR.

Cette dépendance expose le pays à un risque d'insécurité alimentaire du fait de l'étroitesse et de la volatilité du marché mondial, où seulement 5% du volume total de riz produit est échangé. Les conséquences financières sont considérables : les importations de riz blanchi ont atteint 1,6 million de tonnes en 2023/2024 et occasionnent des sorties de devises estimées entre 300 et 350 milliards de F CFA par an en 2019².

Ainsi la Banque Mondiale observe que si les ressources dépensées pour les importations (830 millions USD en 2022) avaient été investies dans la production locale, l'autosuffisance aurait pu être atteinte bien avant 2030.

Depuis 2020, le Gouvernement a mis en œuvre un ambitieux Plan National de Développement (PND 2021–2025) et la Stratégie Nationale de Développement de la Filière Riz (SNDR 2.0) pour la période 2021–2030. Cette dernière vise l'autosuffisance en riz de bonne qualité avant 2025 (avec une production de 2,5 millions de tonnes de riz blanchi) et le statut d'exportateur d'ici 2030. Le coût global de la SNDR 2.0 s'élève à 1 411 milliards F CFA sur l'ensemble de la période.

Objectifs de la Recherche

L'objectif principal de cette étude, intitulée « Analyse Budgétaires pour un Plaidoyer d'une Souveraineté Nationale dans la Production du Riz en Côte d'Ivoire: 2020-2023 », est de réaliser une analyse budgétaire du secteur rizicole afin de documenter, évaluer et d'apprécier la pertinence, l'efficacité, l'impact des dépenses publiques et financement externe liés au développement de la riziculture locale.

De manière spécifique, cette analyse vise à déceler l'incidence des différentes politiques publiques sur l'accroissement de la productivité et de la production du riz, en se focalisant sur la gestion et l'exécution des fonds alloués dans le cadre du PND et de la SNDR 2.0.

Méthodologie et délimitation de l'étude

Cette recherche a été menée principalement par une revue documentaire à travers l'analyse des données de planification (PND 2021–2025) et des rapports d'agences comme l'ADERIZ. L'analyse statistique et l'évaluation des besoins d'investissement (subventions, coûts publics) s'appuient également sur des études de la chaîne de valeur rizicole.

Méthodologie de la recherche

a. Type de recherche

La présente étude est une recherche documentaire et analytique, centrée sur l'analyse de la gestion, de l'exécution et de la performance du programme

1 SNDR-2.0_Avril-2022.pdf, 30 11 /2025

2 Idem, page 24

rizicole en Côte d'Ivoire sur la période 2020–2023. Elle vise à évaluer l'efficacité du déploiement des ressources, l'atteinte des objectifs de production et de transformation, ainsi que l'impact des stratégies nationales sur le marché du riz.

b. Période d'étude

La recherche se concentre sur la période 2020–2023, couvrant les dernières données d'exécution de la SNDR I et les premières années de mise en œuvre de la SNDR 2.0. Cette temporalité permet de suivre la continuité des politiques publiques et d'identifier les évolutions ou ruptures dans la gestion des ressources et la performance de la filière.

c. Sources de données

Les données utilisées proviennent principalement de sources secondaires et documentaires, notamment :

- Les rapports annuels de performance de la filière rizicole (2020–2023) ;
- Les documents stratégiques et plans d'action de la SNDR I et SNDR 2.0 ;
- Les publications et statistiques de l'ADERIZ et de la DMDPR ;
- Les rapports officiels d'institutions nationales et partenaires techniques et financiers (PTF).

d. Méthodes de collecte des données

La collecte s'est effectuée par :

- Analyse documentaire systématique des rapports, plans et statistiques disponibles ;
- Compilation et synthèse des indicateurs clés : production de paddy, superficies irriguées, transformation, couverture des besoins en semences, accessibilité du riz local, etc.

5. Méthodes d'analyse

L'analyse a combiné plusieurs approches :

- Analyse descriptive : pour présenter les tendances annuelles des indicateurs clés et observer l'évolution des performances de la filière ;
- Analyse comparative : pour mesurer l'écart entre les objectifs fixés et les réalisations effectives ;
- Critique CREAM+ des indicateurs : évaluation de la clarté, pertinence, adéquation, mesurabilité, coût et valeur marginale des indicateurs utilisés ;

Analyse de l'alignement avec les ODD et les valeurs OGP : pour déterminer dans quelle mesure le programme contribue aux objectifs globaux de développement durable et aux principes de redevabilité et d'accès à l'information.

6. Difficultés et limites de la recherche

La présente étude se concentre temporellement sur la période 2020–2023, englobant ainsi les dernières données d'exécution de la SNDR I et les premières années critiques de mise en œuvre de la SNDR 2.0. Cette analyse a néanmoins été confrontée à plusieurs contraintes qui ont limité son champ et sa profondeur.

Tout d'abord, le délai de la recherche restreint n'a pas permis de mener un suivi prolongé ou d'actualiser certaines données en temps réel. Ensuite, l'accès aux informations détaillées provenant des institutions chargées de la mise en œuvre des programmes a été limité : il a été difficile d'obtenir des données précises sur le contenu réel des dépenses ainsi que sur les résultats concrets associés à chaque projet ou action exécuté.

Par ailleurs, la recherche s'est appuyée exclusivement sur des données documentaires, et aucune enquête de terrain directe n'a été réalisée auprès des institutions, des cultivateurs, des commerçants ou d'autres acteurs impliqués directement ou indirectement dans la filière rizicole. Cette approche a limité la possibilité de recueillir des informations qualitatives et locales permettant de mieux comprendre les impacts et les enjeux.

Enfin, la disponibilité des rapports détaillés pour chaque action ou projet lié au programme rizicole est très limitée, rendant difficile la vérification exhaustive et précise des résultats. Malgré ces limites, l'analyse fournit une vision globale des tendances, performances et enjeux du secteur sur la période étudiée.

Le rapport s'articule autour des chapitres suivants :

- Chapitre 1 : Cadre Institutionnel et Politique du Secteur du Riz.
- Chapitre 2 : Analyse de la Gestion et de l'Exécution des Ressources Allouées au Secteur du Riz (2020–2023).
- Chapitre 4 : Performance, dynamique et perspectives du marché du riz.

CHAPITRE 1 : CADRE INSTITUTIONNEL ET POLITIQUE DU SECTEUR DU RIZ

Sans aucun doute, l'on peut affirmer que le riz constitue l'aliment de base de la majorité de la population ivoirienne, en particulier en milieu urbain. Ce chapitre dresse le cadre institutionnel et politique qui a guidé le développement de la filière riz en Côte d'Ivoire. Il retrace l'évolution historique des stratégies gouvernementales, présente les structures de pilotage actuelles et analyse les mécanismes de coordination entre l'État et le secteur privé. Cette analyse est essentielle pour comprendre le contexte dans lequel s'inscrivent les politiques budgétaires et les investissements examinés dans les chapitres suivants.

1. Évolution des politiques rizicoles nationales

1.1. Historique des stratégies de développement

Période d'interventionnisme (à partir de 1960) :
Après l'indépendance, l'État ivoirien a adopté une approche interventionniste dans le secteur agricole. Des structures étatiques telles que la SATMACI (Société d'Assistance Technique et de Modernisation de l'Agriculture) et la SODERIZ (Société de Développement de la Riziculture) ont été créées pour piloter la politique rizicole. Cependant, la crise économique des années 1980 a conduit à un désengagement progressif de l'État et à la dissolution de ces structures.

Période de libéralisation et de relance (années 1990-2000) :

Face à l'importance croissante du riz pour la sécurité alimentaire, de nouvelles structures d'appui ont été mises en place, notamment la SOPRORIZ (1995) puis le Projet et Programme National Riz (PNR). Un plan de relance (1996-2005) visait à accroître la production de paddy de 8% par an pour atteindre 2.236.000 tonnes en 2005.

1.2. La Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture (SNDR)

La crise alimentaire de 2008 et la forte dépendance aux importations ont conduit à l'adoption d'une nouvelle stratégie structurée.

SNDR I (2012-2020) :

Adoptée en février 2012, cette première génération de stratégie visait à rendre le riz local compétitif et à couvrir la totalité des besoins nationaux en riz blanchi dès 2016. Malgré des avancées, les objectifs n'ont pas été atteints, la production nationale restant inférieure à la moitié de la demande.

SNDR II (2021-2030) :

Cette nouvelle stratégie vise à corriger les échecs passés et à consolider les acquis. Sa vision est de promouvoir « une filière rizicole compétitive et durable à même de satisfaire les besoins nationaux et de dégager des surplus ».

1.3. Ancrage dans la planification nationale

Selon nos recherches, la filière riz s'inscrit dans plusieurs cadres de planification :

Plan National de Développement (PND 2021-2025) :
Le secteur riz est considéré comme essentiel pour l'économie ivoirienne. Le PND vise à faire progresser le taux d'accroissement annuel de la production de riz blanchi de 50% à 90% sur la période.

Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) : Cadre unique des interventions dans le secteur agricole, le PNIA intègre la SNDR comme version nationale de la Politique Agricole Régionale de la CEDEAO (ECOWAP).

Programme de Production Alimentaire d'Urgence (2PAU-CI) : Mis en œuvre en 2023 pour réduire les importations de produits alimentaires de base, dont le riz.

2. Structures institutionnelles dédiées

Le pilotage de la filière riz repose sur un dispositif institutionnel articulé autour de plusieurs acteurs clés.

Ministères de tutelle :

Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières (MINADER) : Au centre de la planification stratégique

Ministère des Finances et du Budget : Responsable de l'élaboration du budget et du suivi des recettes

Agence spécialisée :

Agence pour le Développement de la filière RIZ (ADERIZ) : Créée en janvier 2018 pour succéder à l'ONDR, l'ADERIZ est chargée de mettre en œuvre

les orientations gouvernementales pour assurer la sécurité alimentaire. Elle joue un rôle central dans la coordination technique et le suivi des projets.

3. Mécanismes de coordination État-secteur privé

3.1. Partenariats Public-Privé (PPP) et délégation de gestion

La SNDR 2.0 repose sur un modèle de développement inclusif avec une forte implication du secteur privé. Les Leaders de Pôle (LdP) sont des opérateurs privés sélectionnés pour coordonner les appuis aux riziculteurs et gérer les unités de transformation dans des zones spécifiques.

Mécanisme de cession d'actifs :

L'État cède temporairement des actifs (usines, équipements) aux LdP ;

La cession peut devenir définitive après 24 mois si les objectifs sont atteints ;

Les LdP s'engagent à garantir la rentabilité et la maintenance des installations.

Répartition du financement SNDR 2.0 (2021-2025) :

3.2. Cadre de régulation et instruments de dialogue Régulation du marché :

Jumelage : Mécanisme visant à substituer progressivement le riz importé par le riz local

Guichet unique : Projet de création d'un dispositif intégré pour réguler le marché du riz et les importations

Normes de qualité : Définition et promotion du «Riz de Côte d'Ivoire»

Structures de concertation :

OIA-Riz : Organisation Interprofessionnelle Agricole qui participe à la définition des politiques

Journées annuelles de partenariat : Rencontres régulières entre l'État et le secteur privé

3.3. Défis de compétitivité et d'exécution

Malgré ces dispositifs, la filière riz fait face à plusieurs défis structurels :

Principaux obstacles identifiés :

Absence de subventions pour la riziculture pluviale (95% des surfaces)

Faible taux d'exploitation des périmètres irrigués (60% du potentiel)

Coûts élevés des intrants comparés aux pays voisins

Concurrence du riz importé bénéficiant de taxes réduites (9% depuis 2012)

Défis logistiques et de distribution vers les centres urbains

Synthèse et transition vers l'analyse budgétaire

Le secteur du riz en Côte d'Ivoire est un élément stratégique fondamental pour la sécurité alimentaire et le développement économique. Face à une dépendance historique aux importations, l'État a réaffirmé sa volonté politique à travers la SNDR 2.0 (2021-2030).

Cette stratégie repose sur trois piliers principaux :

Un cadre institutionnel renforcé avec l'ADERIZ comme agence d'exécution

Un modèle de développement inclusif basé sur les PPP avec les Leaders de Pôle

Des objectifs ambitieux : autosuffisance en 2025 et statut d'exportateur en 2030

Cependant, le secteur reste confronté à des défis majeurs : problèmes de structuration, déficit en infrastructures, faible compétitivité face aux importations. L'écart persistant entre les objectifs politiques et la réalité des importations soulève des questions sur l'efficacité du cadre institutionnel et de son exécution financière.

Visualisation des objectifs SNDR 2.0 :

CHAPITRE II : ANALYSE DE LA GESTION ET DE L'EXÉCUTION DES RESSOURCES ALLOUÉES À LA FILIÈRE RIZ (2020–2023)

Entre 2020 et 2023, la Côte d'Ivoire a mené une politique volontariste pour renforcer sa filière riz, considérée comme stratégique pour la sécurité alimentaire et l'autonomie nationale. Ce chapitre retrace l'évolution des programmes mis en œuvre, des budgets alloués et de leur exécution, tout en présentant l'écosystème institutionnel qui a porté ces ambitions. On observe une montée en puissance progressive des moyens financiers, une diversification des actions et une exécution budgétaire de plus en plus maîtrisée, malgré des débuts modestes en 2020.

1. Programmes rizicoles alloués et cartographie des institutions concernées.

1.1. Programmes rizicoles alloués

De 2020 à 2023, l'intervention publique s'est structurée autour du Programme de Promotion de la Riziculture, dont l'architecture a évolué au fil des ans pour s'adapter aux besoins de la filière. Initialement labellisé Programme 2, il est devenu Programme 4 à partir de 2022, sans un changement fondamental de ses objectifs : accroître la production nationale, améliorer la qualité du riz local et développer les infrastructures hydro-agricoles.

En 2020 : une reprise sur des bases consolidées

Dès 2020, le programme s'est articulé autour de deux actions phares :

L'Action 1 (Production et sécurité alimentaire) a permis de transférer des subventions et crédits pour le suivi de la filière, tout en soutenant des projets structurants comme la production de semences certifiées et la seconde phase du projet PRORIL 2.

L'Action 2 (Développement rural) a ciblé les aménagements hydro-agricoles dans les régions du Folon et du Kabadougou, visant à étendre les surfaces irriguées et à améliorer la productivité.

Ainsi, durant l'année en cours, il a posé les jalons d'une intervention publique recentrée sur l'opérationnel et les infrastructures de base.

En 2021 : élargissement des projets et renforcement des moyens

L'année 2021 a été marquée par un tournant avec la multiplication des projets soutenus :

Production et Traitement de Semences Certifiées de Riz (PPTS-CRCI)

Aménagement Hydro-Agricole dans le Folon et le Kabadougou (PAHAFK)

Promotion du Riz Local (PRORIL 2)

Programme National de Promotion du Riz (ONDR)

Appui à la Structuration de la Filière Riz

Ces projets ont constitué l'ossature de l'action publique, avec une enveloppe budgétaire en forte hausse.

De 2022–2023 : consolidation et diversification

À partir de 2022, le programme a intégré à la fois des projets inscrits au Programme d'Investissements Publics (PIP) et des actions hors PIP. Les projets PIP (PPTSCR-CI, PAHAFK, PRORIL 2, PAQ-Riz) ont formé le cœur de l'intervention, tandis que des actions complémentaires comme le programme ONDR ou l'appui à la structuration ont enrichi la démarche.

En 2023, de nouveaux projets sont venus étoffer le dispositif :

Développement Intégré du Wassoulou (PDIW)

Aménagement Hydro-agricole du Hautassandra Fromager (PAHA HSF 3)

Cette évolution reflète une volonté d'étendre les aménagements à de nouvelles zones et de renforcer la qualité et la transformation du riz local.

1.2. institutions impliquées dans la mise en œuvre des programmes

La mise en œuvre de ces programmes a reposé sur un réseau institutionnel en évolution retracé dans le tableau suivant :

Cette cartographie institutionnelle dynamique a permis une coordination renforcée et une meilleure intégration des interventions sur le terrain.

1.3. Aperçu global des prévisions des ressources allouées par l'État au secteur

Les budgets alloués à la filière riz ont connu une croissance spectaculaire entre 2020 et 2023, témoignant de la priorité accordée par l'État à ce secteur. Et cette envolée budgétaire s'est accompagnée d'une diversification des postes de dépense, passant d'un soutien opérationnel ciblé à des investissements structurants à grande échelle.

Année	Budget total (FCFA)	Évolution	Principales affectations
2020	1,252 milliard	–	Action 1 : 1,202 milliard (soutien opérationnel) ; Action 2 : 50 millions (aménagement)
2021	5,650 milliards	+351%	Action 1 : 4,050 milliards (71%) ; Action 2 : 1,6 milliard (investissements hydro-agricoles)
2022	7,452 milliards	+32%	Actions 1 à 4 : soutien technique, aménagements, semences, transformation
2023	14,608 milliards	+96%	Actions 4.1 à 4.5 : renforcement institutionnel, aménagement massifs, semences, transformation, coordination

Analyse par année :

2020 : Budget modeste, concentré sur le soutien opérationnel et les premiers investissements hydro-agricoles.

2021 : Hausse impressionnante, avec une priorité claire aux aménagements hydro-agricoles (1,6 milliard) et au renforcement des capacités institutionnelles.

2022 : Poursuite de la croissance, avec une diversification marquée vers la mécanisation, le conseil agricole, les semences certifiées et la transformation.

2023 : Budget presque doublé, avec une part prépondérante (60%) allouée aux aménagements hydro-agricoles, signe d'un passage à l'échelle des infrastructures de production.

Répartition du budget du secteur du riz en 2023 par action :

Cette trajectoire budgétaire ascendante illustre la volonté de l'État de transformer la filière riz en un moteur de l'autosuffisance alimentaire, en misant sur l'infrastructure, l'innovation et l'institutionnalisation.

REPARTITION BUDGETAIRE PREVISIONNEL DU PROGRAMME « PROMOTION DE LA RIZICULTURE » (2020–2023)

Année	Programme	Action	Nature de dépense	Montant (FCFA)
2020	Promotion de la Riziculture	Production et sécurité alimentaire	Total alloué	1 202 326 598
2020	Promotion de la Riziculture	Développement rural	Investissements	50 000 000
2020 – Total	—	—	Budget total État	1 252 326 598
2021	Promotion de la Riziculture	Production et sécurité alimentaire	Total alloué	4 050 120 838
2021	Promotion de la Riziculture	Production et sécurité alimentaire	Personnel (Total)	1 270 120 838
2021	Promotion de la Riziculture	Production et sécurité alimentaire	Personnel ADERIZ	1 202 326 598
2021	Promotion de la Riziculture	Production et sécurité alimentaire	Personnel ONDR liquidation	67 794 240
2021	Promotion de la Riziculture	Développement rural	Investissements hydro-agricoles	1 600 000 000
2021 – Total	—	—	Budget total État	5 650 120 838
2022	Promotion de la Riziculture	Action 1 : Services mécanisés, conseil, R&D, innovation	Total alloué	1 302 326 598
2022	Promotion de la Riziculture	Action 1	Subventions personnel ADERIZ	1 202 326 598

2022	Promotion de la Riziculture	Action 1	Suivi production nationale	100 000 000
2022	Promotion de la Riziculture	Action 2 : Aménagement et entretien des périmètres	Total alloué	2 700 000 000
2022	Promotion de la Riziculture	Action 2	Investissement Trésor	700 000 000
2022	Promotion de la Riziculture	Action 2	Financement extérieur	2 000 000 000
2022	Promotion de la Riziculture	Action 3 : Semences certifiées et intrants	Total alloué	2 500 000 000
2022	Promotion de la Riziculture	Action 3	Investissement Trésor	500 000 000
2022	Promotion de la Riziculture	Action 3	Financement extérieur	2 000 000 000
2022	Promotion de la Riziculture	Action 4 : Transformation et riz blanchi	Total alloué	950 000 000
2022	Promotion de la Riziculture	Action 4	Financement PTF	850 000 000
2022	Promotion de la Riziculture	Action 4	Financement Trésor	100 000 000
2022 – Total	—	—	Budget total (État + Extérieur)	7 452 326 598
2023	Promotion de la Riziculture	Action 4.1 : Mécanisation, conseil, R&D, innovation	Total alloué	1 302 326 598
2023	Promotion de la Riziculture	Action 4.1	Subventions personnel ADERIZ	1 202 326 598
2023	Promotion de la Riziculture	Action 4.1	Suivi de la production nationale	100 000 000
2023	Promotion de la Riziculture	Action 4.2 : Aménagement et entretien des périmètres	Total alloué	8 705 622 447
2023	Promotion de la Riziculture	Action 4.2	Investissement Trésor	1 289 760 447
2023	Promotion de la Riziculture	Action 4.2	Financement extérieur (PDIW-CI, PAHA HSF 3, PAHAFK)	7 415 862 000
2023	Promotion de la Riziculture	Action 4.3 : Semences certifiées et intrants	Total alloué	3 114 868 000
2023	Promotion de la Riziculture	Action 4.3	Investissement Trésor	600 868 000
2023	Promotion de la Riziculture	Action 4.3	Financement extérieur	2 504 000 000
2023	Promotion de la Riziculture	Action 4.4 : Transformation du paddy, riz blanchi (PRORIL 2, PAQ-Riz)	Total alloué	1 440 000 000
2023	Promotion de la Riziculture	Action 4.4	Biens et services	20 000 000

2023	Promotion de la Riziculture	Action 4.4	Investissements (PRORIL 2 : 1 100 000 000 ; PAQ-Riz : 320 000 000)	1 420 000 000
2023	Promotion de la Riziculture	Action 4.5 : Coordination et suivi stratégique	Total alloué (Biens et services)	45 000 000
2023 - Total	—	—	Budget total (État + Extérieur)	14 607 817 045

Source

Loi N° 2019 1080 du 18 décembre 2019 portant budget de l'Etat pour l'année 2020, p.734

Loi N° 2020-972 du 23 décembre 2020 Portant Budget De L'Etat Pour L'année 2021, p.773

Loi de Finance portant budget de l'Etat pour l'année 2022, pp.107-111

Loi De Finances N° 2022-974 du 20 décembre 2022 portant budget de l'Etat pour l'année 2023, p.101

2. Analyse de l'exécution budgétaire

L'exécution des budgets alloués révèle une progression notable dans la maîtrise financière. Si l'année 2020 a été marquée par une exécution limitée des investissements pluriannuels, les années suivantes affichent des taux de réalisation proches de 100%, témoignant d'une meilleure planification et d'une gestion plus efficace.

2.1.2020 : des débuts prudents

L'exécution en 2020 a concerné principalement trois projets pluriannuels, avec des réalisations inégales :

Projet	Coût total (CFA)	Budget 2020 voté	Budget actuel 2020	Mandat PEC 2020	Taux d'exécution
PPTSCR-CI	15,7 milliards	50 millions	38,8 millions	0	0%
PRORIL 2	4,8 milliards	0	100 millions	99,2 millions	99,3%
PAHAFK	21,7 milliards	50 millions	38,8 millions	20,2 millions	52%
Total	42,2 milliards	100 millions	177,7 millions	119,5 millions	67,2%

Source : Rapports Annuels De Performance Pour l'année 2020, p.793-794

Ce faible niveau d'exécution s'explique par la nature pluriannuelle des projets et les délais de mise en place des dispositifs de décaissement.

2.2.2021-2022 : une exécution optimale

À partir de 2021, l'exécution budgétaire atteint systématiquement 100% pour l'ensemble des actions, signe d'une meilleure anticipation et d'une coordination renforcée entre acteurs. Les crédits alloués aux aménagements hydro-agricoles, aux semences certifiées et à la transformation ont été intégralement mobilisés, permettant de lancer concrètement les projets sur le terrain.

2.3.2023 : maintien d'une exécution élevée, avec ajustements

En 2023, l'exécution globale reste excellente, même si l'Action 2221402 (aménagements hydro-agricoles) affiche un taux de 85,9% en raison de régulations budgétaires. Les autres actions (soutien institutionnel, semences, transformation, coordination) sont exécutées à 100% ou quasi.

Détail de l'exécution du budget 2023 par action :

Cette performance financière montre une réelle capacité d'absorption des fonds alloués, essentielle pour transformer les engagements budgétaires en réalisations concrètes sur le terrain.

Évolution des taux d'exécution (2020-2023)

3.Synthèse : une filière en transformation, entre moyens accrus et défis persistants

Entre 2020 et 2023, la filière rizicole ivoirienne a connu une transformation profonde, portée par un engagement financier massif et croissant de l'État. Les budgets ont été multipliés par plus de dix en quatre ans, avec une orientation vers les investissements structurants : aménagements hydro-agricoles, semences certifiées et la modernisation de la transformation.

L'exécution budgétaire, fiable en 2020, s'est rapidement améliorée pour atteindre des niveaux d'efficacité remarquables à partir de 2021. Cette performance témoigne d'une meilleure planification, d'une gouvernance renforcée et d'une coordination institutionnelle plus intégrée, avec un rôle pivot joué par l'ADERIZ et le réseau élargi des directions techniques.

Cependant, cette trajectoire positive ne doit pas masquer les défis persistants : la production nationale reste encore insuffisante pour couvrir la demande, comme le montre la prédominance des importations. Les rendements, bien qu'en progression n'ont toujours pas atteint les cibles fixées et l'exploitation des superficies aménagées reste en deçà des attentes.

En définitive, la période 2020–2023 a posé les bases financières, institutionnelles et infrastructurelles d'une filière riz plus performante. Les prochaines étapes devront consolider ces acquis, accélérer la montée en puissance de la production locale et réduire la dépendance aux importations, pour concrétiser pleinement l'ambition d'une autosuffisance rizicole en Côte d'Ivoire.

CHAPITRE 3 : PERFORMANCE, DYNAMIQUE ET PERSPECTIVES DU MARCHE DU RIZ

1. PERFORMANCE DU PROGRAMME RIZICOLE 2020 ET 2023

1.1. Analyse des indicateurs de suivi de performance des programmes

La présente analyse des indicateurs utilisés pour le suivi du programme rizicole basée sur une gestion axée sur les résultats s'inscrit dans le cadre de la méthodologie recommandée par l'UEMOA, qui distingue les indicateurs selon la chaîne de résultats : indicateurs de moyens, d'activités, de produits, de résultats à moyen terme et de résultats à long terme (impact). L'objectif est de mesurer simultanément, la qualité de service et l'efficacité socio-économique du programme.

Indicateurs de moyens

Les indicateurs relatifs aux ressources mobilisées pour le programme (budget, intrants, personnel, équipements) ne sont pas explicitement suivis dans le tableau consolidé 2020–2023. L'UEMOA

recommande que la performance inclue la relation entre moyens mobilisés et produits obtenus afin de mesurer l'efficacité. L'absence de ces indicateurs limite l'évaluation complète de la performance du programme.

Indicateurs d'activités

Le tableau comporte des indicateurs tels que le nombre de coopératives encadrées. Ces indicateurs permettent de suivre les activités réalisées, mais ne renseignent pas sur la qualité du service rendu (régularité, pertinence des formations, couverture réelle des producteurs). Pour se conformer aux recommandations de l'UEMOA, il serait pertinent d'intégrer des mesures de satisfaction des bénéficiaires et de suivi qualitatif des activités.

Indicateurs de produits

Les indicateurs de produits, tels que les superficies aménagées, les semences distribuées ou le nombre d'usines aux normes, sont correctement suivis et permettent de mesurer la quantité et la qualité des livrables du programme. Cependant, certains indicateurs pourraient être renforcés afin de mieux refléter la qualité, par exemple le pourcentage de semences certifiées conformes ou la qualité du riz blanchi produit.

Indicateurs de résultats à moyen terme

Les indicateurs relatifs aux rendements moyens à la proportion de riz disponible sur le marché urbain ou à la couverture des besoins en semences permettent de mesurer les effets intermédiaires du programme. Ils correspondent aux recommandations de l'UEMOA en matière d'efficacité socio-économique. Néanmoins, le programme pourrait compléter ces indicateurs par des mesures de changement dans le revenu des producteurs, l'emploi rural ou l'accès des populations au riz local.

Indicateurs de résultats à long terme / impact

Le tableau consolidé ne comporte pas d'indicateurs de long terme mesurant l'impact sur la sécurité alimentaire, la consommation ou la réduction de pauvreté dans les zones rizicoles. Or, selon l'UEMOA, ces indicateurs sont essentiels pour apprécier la contribution du programme à l'intérêt général et à l'amélioration des conditions de vie des populations.

1.2. Production et consommation de riz en Côte d'Ivoire (2020–2023)

Entre 2020 et 2023, la consommation de riz blanchi en Côte d'Ivoire est restée relativement stable, oscillant autour de 1,6 à 1,75 million de tonnes. En 2020 et 2021, elle s'élevait à 1 697 230 tonnes, avant d'augmenter légèrement en 2022 à 1 753 231 tonnes, puis de diminuer en 2023 à 1 586 993 tonnes. Cette stabilité relative masque néanmoins un déséquilibre structurel entre les besoins des consommateurs et la production nationale.

Source : <https://www.aderiz.ci/>

Durant la même période, la production nationale de riz a progressé grâce à l'accroissement des superficies emblavées et à l'amélioration des rendements moyens. Les superficies sous riz irrigué sont passées de 23 618 ha en 2020 à 30 213 ha en 2023, tandis que les superficies de riz pluvial de bas-fond ont augmenté pour atteindre 351 380 ha et celles de riz pluvial de plateau 341 917 ha. Les rendements moyens ont également progressé, passant de 2,33 t/ha en 2020 à 2,78 t/ha en 2023, grâce à l'adoption de semences certifiées et de pratiques culturales améliorées.

Source : <https://www.aderiz.ci/>

Cependant, malgré cette progression, la production nationale demeure insuffisante pour couvrir la demande intérieure est alimentée en grande partie par les importations. Cette dépendance aux importations traduit plusieurs enjeux : d'une part, elle met en évidence un déficit structurel de production locale par rapport à la consommation nationale, d'autre part, elle expose le marché ivoirien aux fluctuations des prix internationaux et aux risques liés aux crises extérieures, comme la hausse récente du coût des intrants et les perturbations des chaînes d'approvisionnement.

Ainsi, bien que la filière rizicole ait enregistré des progrès notables en termes de superficie cultivée et de productivité, le déséquilibre entre production et consommation reste marqué. Cela souligne la nécessité de renforcer les capacités locales de production, d'accroître la productivité et de mieux organiser les filières de transformation et de commercialisation afin de réduire la dépendance aux importations et de sécuriser l'approvisionnement en riz pour la population.

1.3. Implication pour le consommateur ivoirien

Entre 2020 et 2023, les importations de riz blanchi ont constitué la principale source d'approvisionnement du marché ivoirien. En 2020, la Côte d'Ivoire a importé 1 113 046 tonnes, chiffre qui a augmenté à 1 443 039 tonnes en 2021 puis à 1 562 897 tonnes en 2022. En 2023, les importations se sont situées entre 1,3 et 1,6 million de tonnes, confirmant la persistance de la dépendance du pays vis-à-vis du riz importé.

Cette prédominance des importations traduit le déséquilibre structurel entre consommation et production nationale et expose le marché aux variations des prix internationaux. Les fluctuations des cours mondiaux, combinées à la hausse du coût des intrants et à la logistique, se répercutent directement sur le prix du riz sur le marché local.

En effet, jusqu'au troisième trimestre 2022, le riz importé se négociait sur le marché d'Abidjan entre 450 et 1 000 Frs CFA/kg selon le taux de brisures, tandis que le riz local, malgré une croissance notable de la production, se vendait approximativement dans la même fourchette (425 à 700 Frs CFA/kg selon les variétés). Cette proximité des prix rend le riz local peu compétitif face aux importations et contribue à maintenir le coût de l'alimentation de base à un niveau élevé pour les ménages.

Ainsi, malgré les efforts pour accroître la production nationale, la part élevée des importations et la parité des prix avec le riz local restent des facteurs de sensibilité des prix et, par conséquent, de pression sur le pouvoir d'achat des consommateurs. La situation souligne l'importance de renforcer la production locale, d'améliorer la compétitivité du riz ivoirien et de diversifier les sources d'approvisionnement pour stabiliser les prix et réduire l'impact sur le coût de la vie.

2. Performance du programme à la lumière des ODD et des valeurs OGP

2.1. Alignement du programme rizicole ivoirien 2020–2023 avec les Objectifs de développement durable (ODD)

Le programme rizicole ivoirien 2020–2023, à travers ses indicateurs de performance, montre un alignement significatif avec plusieurs ODD tout en présentant certaines limites.

Les indicateurs relatifs à la production et à la distribution du riz (rendement moyen des exploitations, superficie irriguée, quantité produite, taux de couverture des besoins en semences, accessibilité sur le marché urbain) contribuent directement à l'ODD 2 – Faim « zéro », en favorisant la sécurité alimentaire et l'accès à une alimentation suffisante pour la population. L'amélioration de la maîtrise de l'eau et de l'irrigation (ODD 6) renforce la durabilité de la production agricole et la résilience face aux variations climatiques.

Par ailleurs, les actions visant la valorisation et la transformation du riz (proportion d'usines aux normes, quantité de riz blanchi disponible) s'inscrivent dans l'ODD 9 – Industrie, innovation et infrastructures, en structurant la filière, en améliorant la qualité et en favorisant l'industrialisation durable du secteur. Indirectement, ces initiatives contribuent à l'ODD 1 – Pas de pauvreté, en générant des revenus et en créant des emplois pour les producteurs et acteurs de la filière.

Cependant, l'analyse révèle que l'alignement n'est pas complet. Les indicateurs existants ne prennent pas en compte certaines dimensions essentielles des ODD : la qualité nutritionnelle du riz, l'équité sociale et de genre, la durabilité environnementale des pratiques agricoles, la résilience climatique et la traçabilité des produits. De plus, l'absence de données chiffrées ou régulières pour plusieurs indicateurs limite la capacité à mesurer l'impact réel du programme sur les ODD.

En conclusion, le programme rizicole 2020–2023 contribue de manière tangible à la sécurité alimentaire, à la productivité et à la structuration industrielle de la filière rizicole en Côte d'Ivoire. Pour renforcer son impact et assurer un alignement complet avec l'agenda 2030, il serait nécessaire d'élargir les indicateurs afin de couvrir les dimensions sociales, environnementales et nutritionnelles, ainsi que d'améliorer la régularité et la précision des données collectées.

2.2. Performance au regard des valeurs OGP Redevabilité

Points positifs

Les indicateurs de production, de rendement, de superficies irriguées, de transformation et de qualité

fournissent une base pour suivre les performances des programmes.

Ils permettent théoriquement de vérifier si les engagements du programme (ex. augmentation des superficies irriguées, amélioration du rendement, valorisation industrielle) sont atteints ou non, ce qui est un principe central de redevabilité.

Limites

Les données manquent de régularité et de précision pour plusieurs indicateurs (2020-2022), ce qui rend difficile l'évaluation objective des résultats.

Les indicateurs ne renseignent pas systématiquement qui est responsable de chaque résultat : par exemple, la performance des exploitations ou des usines n'est pas liée aux acteurs précis.

Les progrès qualitatifs (“croissance continue”, “progrès limité”) ne permettent pas de tenir les acteurs directement responsables des objectifs non atteints.

Conclusion : les indicateurs créent un cadre de redevabilité potentiel, mais l'absence de données précises et d'identification claires des responsabilités limite l'effet réel sur la redevabilité.

Accès à l'information

Points positifs

Les indicateurs, tels que taux de couverture des semences, production totale, proportion d'usines aux normes sont des informations qui peuvent être partagées publiquement pour informer les parties prenantes (producteurs, décideurs, société civile). La collecte via ADERIZ et la publication des rapports annuels montrent une intention de transparence.

Limites

La granularité des données est insuffisante : par exemple, les résultats par région, par variété de riz, par type d'usine, ou les causes des retards ne sont pas accessibles.

Les indicateurs qualitatifs (“progrès limité”, “croissance continue”) ne permettent pas au public d'accéder à une information exacte et vérifiable.

L'absence de données détaillées en temps réel ou actualisées régulièrement limite l'efficacité de la transparence et de la prise de décision citoyenne.

Les indicateurs sont en partie transparents, mais pour que le programme reflète pleinement les valeurs OGP, il faudrait des données complètes, chiffrées, accessibles et détaillées.

3-RECOMMANDATIONS

1. Recommandations pour l'optimisation des indicateurs de performance du programme rizicole

Indicateur	Critiques CREAM+ (Clair, Pertinent, Économique, Adéquat, Mesurable, + Valeur marginale)	Recommandations d'amélioration
Proportion d'usines aux normes de qualité	Clarté : Formule claire, mais "aux normes" doit être défini précisément (normes HACCP, ISO, nationales). Pertinence : Indicateur pertinent, mais données qualitatives pour 2020-2022 → impossible de comparer avec la cible de 55%. Économie : Données accessibles via ADERIZ ; audits ponctuels pour vérification des normes peuvent engendrer un coût. Adéquation : Ne mesure pas la performance réelle des usines ni la qualité du produit fini. Mesurabilité : Suivi annuel non chiffré ; mesure partielle en 2023 via commentaires. Valeur marginale : Fournit une information structurelle, mais limitée sans données précises.	- Définir précisément les normes de qualité à respecter. - Fournir des valeurs chiffrées annuelles pour toutes les années. - Compléter par indicateurs sur performance des usines et qualité du riz produit. - Suivi différencié par type d'usine (mini-rizerie, grande usine, secteur privé).
Quantité de riz local blanchi disponible	Clarté : Formule claire, mais "taux moyen d'usinage" non défini. Pertinence : Pertinent pour mesurer disponibilité de riz blanchi, mais ne distingue pas la qualité ou la répartition par région/usine. Économie : Données collectables via ADERIZ → économique. Adéquation : Adéquat pour quantifier la production transformée, mais ne capture pas l'efficacité et variabilité entre usines. Mesurabilité : Données partielles pour 2020-2021 ; 2022-2023 uniquement en pourcentages. Valeur marginale : Complémentaire à l'indicateur précédent, mais limitée sans granularité.	- Définir clairement "taux moyen d'usinage" et son mode de calcul. - Fournir données chiffrées pour toutes les années. - Ajouter indicateurs complémentaires : rendement par usine, performance par région, qualité du riz. - Suivi différencié par type d'usine et secteur (public/privé).

<p>Taux d'accès au conseil agricole et aux innovations technologiques</p>	<p>Clarté : “Organisations identifiées” non défini (OP ? coopératives ? EAF ?). Pertinence : Indicateur pertinent mais devient faible sans données annuelles. Adéquation : Ne mesure pas la qualité du conseil (durée, nombre de sessions, thèmes). Mesurabilité : Données presque absentes, sauf en 2021. Valeur marginale : Faible en l'état, car pas d'évolution visible.</p>	<p>- Définir clairement “organisations identifiées”. - Renseigner des valeurs annuelles chiffrées. - Ajouter des sous-indicateurs : nombre de sessions de conseil, taux de satisfaction, types d'innovations adoptées. - Assurer une collecte régulière via ADERIZ.</p>
<p>Taux d'accessibilité du riz local au marché urbain</p>	<p>Clarté : La cible “ND / 65%” est ambiguë ; le périmètre de “quantité commercialisée” n'est pas clairement défini (production nationale ? riz blanchi ?). Pertinence : Indicateur pertinent mais les données fournies sont surtout qualitatives, réduisant la capacité d'analyse. Économie : Collecte faisable via ADERIZ, mais les enquêtes urbaines pourraient augmenter les coûts si non systématisées. Adéquation : L'indicateur mesure le volume distribué mais pas la qualité, les prix, la compétitivité ou la répartition géographique. Mesurabilité : Pas de données pour 2022 ni 2023 ; suivi irrégulier. Valeur marginale : Intéressant mais faible sans données régulières et sans indicateurs complémentaires sur la transformation.</p>	<p>- Clarifier la cible (ex. : 65% en 2023) et préciser le périmètre de “quantité commercialisée”. - Renseigner toutes les années avec des pourcentages exacts. - Mettre en place une collecte régulière des données urbaines. - Ajouter des indicateurs complémentaires : taux de transformation du riz local, prix moyen du riz local sur les marchés urbains, part de marché face au riz importé. - Intégrer des données par grandes villes pour plus de précision.</p>

<p>Superficies exploitées sous maîtrise de l'eau</p>	<p>Clarté : Définition trop simplifiée ("barrage + PFE + pompage") ; périmètre non précisé. Pertinence : Pertinent mais données qualitatives pour 2021-2023, réduisant la capacité d'analyse. Économie : Collecte via ADERIZ faisable à faible coût, sauf pour certaines surfaces difficiles à mesurer. Adéquation : Ne prend pas en compte état des infrastructures, capacité réelle d'irrigation, variations saisonnières. Mesurabilité : 2021-2023 sans données chiffrées ; suivi incomplet. Valeur marginale : Limitée car ne mesure pas l'intensité d'utilisation.</p>	<p>- Préciser la définition et le périmètre exact des superficies. - Fournir des valeurs annuelles chiffrées. - Compléter par un indicateur de superficie effectivement productive ou fonctionnelle. - Suivi régionalisé pour mieux comprendre la répartition.</p>
<p>Taux d'exploitation des sites aménagés</p>	<p>Clarté : Formule claire mais "superficie totale aménagée" non définie. Pertinence : Pertinent mais commentaires qualitatifs limitent l'analyse. Économie : Collecte théoriquement simple mais terrain nécessaire → coût réel variable. Adéquation : Ne capture pas raisons de non-exploitation ou intensité. Mesurabilité : 2020-2021 non renseigné ; 2022-2023 seulement qualitativement. Valeur marginale : Faible faute de données continues.</p>	<p>- Définir "superficie totale aménagée" de manière précise. - Renseigner toutes les années avec pourcentages. - Ajouter indicateurs complémentaires : causes de non-exploitation, intensité de culture.</p>
<p>Proportion de production sous maîtrise de l'eau</p>	<p>Clarté : Compréhensible mais périmètre à préciser (barrage, PFE, bas-fonds ?). Pertinence : Pertinent pour suivre la transition vers l'irrigation. Économie : Données collectables via centres de conditionnement/statistiques nationales. Adéquation : Ne reflète pas productivité, qualité du paddy ou différences de système. Mesurabilité : 2020-2022 constantes, 2023 qualitatives ; aucune valeur chiffrée. Valeur marginale : Limitée sans données numériques ; progression réelle non vérifiable.</p>	<p>- Définir clairement le périmètre du "paddy sous maîtrise de l'eau". - Fournir toutes les années avec valeurs chiffrées. - Compléter par indicateurs sur productivité et qualité. - Suivi différencié par type de système d'irrigation (barrage, PFE, bas-fonds).</p>

<p>R e n d e m e n t moyen des exploitations (RI, RPB, RPP)</p>	<p>Clarté : Formule claire mais les abréviations doivent être définies ; données non détaillées par variété. Pertinence : Très pertinent, mais données 2020-2022 manquantes → suivi impossible. Économie : Données ADERIZ accessibles, mesure peu coûteuse. Adéquation : Ne capture pas la qualité du paddy, les écarts régionaux ou les pratiques culturelles. Mesurabilité : Suivi non possible pour 2020-2022, seulement partiellement pour 2023. Valeur marginale : Utile pour comparer les performances par variété, limitée par absence de données historiques et régionales.</p>	<p>- Fournir toutes les années avec valeurs chiffrées. - Définir clairement les abréviations (RI, RPB, RPP). - Compléter avec indicateurs sur qualité et productivité par région. - Suivi différencié selon système de production (irrigué/pluvial).</p>
<p>Q u a n t i t é produite de paddy</p>	<p>Clarté : Définition claire mais inclusion flux transfrontalier peut distordre la production nationale. Pertinence : Pertinent pour production totale, mais ne reflète pas directement la productivité par hectare. Économie : Collecte simple via ADERIZ → économique. Adéquation : Ne distingue pas par variété, type d'exploitation ou rendement réel. Mesurabilité : Suivi partiel possible ; cohérence annuelle limitée. Valeur marginale : Complémentaire à l'indicateur rendement, mais valeur limitée sans granularité.</p>	<p>- Définir clairement le périmètre de la production (exclure ou détailler flux transfrontalier). - Fournir données annuelles complètes. - Ajouter indicateurs complémentaires : rendement par variété, production par type d'exploitation. - Suivi différencié par région et système de production.</p>
<p>Proportion d'usines aux normes de qualité</p>	<p>Clarté : Formule claire, mais "aux normes" doit être défini précisément (normes HACCP, ISO, nationales). Pertinence : Indicateur pertinent, mais données qualitatives pour 2020-2022 → impossible de comparer avec la cible de 55%. Économie : Données accessibles via ADERIZ ; audits ponctuels pour vérification des normes peuvent engendrer un coût. Adéquation : Ne mesure pas la performance réelle des usines ni la qualité du produit fini. Mesurabilité : Suivi annuel non chiffré ; mesure partielle en 2023 via commentaires. Valeur marginale : Fournit une information structurelle, mais limitée sans données précises.</p>	<p>- Définir précisément les normes de qualité à respecter. - Fournir des valeurs chiffrées annuelles pour toutes les années. - Compléter par indicateurs sur performance des usines et qualité du riz produit. - Suivi différencié par type d'usine (mini-rizerie, grande usine, secteur privé).</p>

Quantité de riz local blanchi disponible	Clarté : Formule claire, mais “taux moyen d’usinage” non défini. Pertinence : Pertinent pour mesurer disponibilité de riz blanchi, mais ne distingue pas la qualité ou la répartition par région/usine. Économie : Données collectables via ADERIZ → économique. Adéquation : Adequat pour quantifier la production transformée, mais ne capture pas l’efficacité et variabilité entre usines. Mesurabilité : Données partielles pour 2020-2021 ; 2022-2023 uniquement en pourcentages. Valeur marginale : Complémentaire à l’indicateur précédent, mais limitée sans granularité.	- Définir clairement “taux moyen d’usinage” et son mode de calcul. - Fournir données chiffrées pour toutes les années. - Ajouter indicateurs complémentaires : rendement par usine, performance par région, qualité du riz. - Suivi différencié par type d’usine et secteur (public/privé).
--	--	---

3.2. Plaidoyer pour une production locale de riz compétitive et de qualité

Malgré les progrès notables réalisés dans la filière rizicole ivoirienne entre 2020 et 2023 — accroissement des superficies emblavées, amélioration des rendements et renforcement des capacités de transformation — le pays demeure fortement dépendant des importations pour couvrir sa demande intérieure. Entre 2020 et 2023, les importations de riz blanchi ont représenté plus de la moitié de l’approvisionnement national, confirmant un déséquilibre structurel persistant entre consommation et production locale.

Par ailleurs, les données sur les prix révèlent que, malgré la croissance de la production nationale, le riz local est vendu à des tarifs proches de ceux du riz importé, limitant sa compétitivité sur le marché urbain. Les consommateurs, sensibles au prix et à la qualité, continuent de privilégier les produits importés, alors que la production locale dispose d’un potentiel qualitatif et nutritif équivalent, voire supérieur pour certaines variétés.

Cette situation met en lumière la nécessité de renforcer les programmes rizicoles afin qu’ils favorisent une production locale structurée et durable, capable :

- d’améliorer la productivité et la qualité du riz local par la diffusion des bonnes pratiques agricoles et le renforcement des unités de transformation ;
- d’optimiser les coûts de production et de commercialisation pour rapprocher le prix du riz local de celui du riz importé tout en garantissant des marges acceptables pour les producteurs ;
- de développer des mécanismes de stockage et de distribution efficaces pour accroître l’offre sur les marchés urbains et réduire la dépendance aux importations.

En soutenant une production locale compétitive et de qualité, la Côte d’Ivoire pourra sécuriser son approvisionnement alimentaire et renforcer la résilience des filières agricoles face aux fluctuations des marchés mondiaux. Un investissement stratégique dans la production locale de riz est ainsi un levier majeur pour garantir la souveraineté alimentaire et réduire l’impact des importations sur le coût de la vie.

3.3. Recommandation sur l’intégration de l’emploi dans les programmes rizicoles

Les évaluations des programmes rizicoles menés entre 2020 et 2023 montrent des progrès en termes de production, de productivité et de valorisation du riz. Cependant, les indicateurs actuels ne mettent pas en évidence l’impact des programmes sur la création d’emplois au sein de la filière, ni sur le soutien aux jeunes et aux populations rurales désireuses de s’engager dans cette activité.

Il est recommandé que les futurs programmes et projets rizicoles intègrent explicitement des objectifs et indicateurs relatifs à l’emploi, afin de :

Mesurer et valoriser les emplois directs et indirects créés dans la production, la transformation et la commercialisation du riz local.

Encourager l'installation et l'insertion des jeunes et des populations rurales dans la filière rizicole, réduisant ainsi le chômage et l'exode rural. Développer des formations ciblées et des mécanismes d'accompagnement pour renforcer les capacités entrepreneuriales et techniques des acteurs locaux.

Utiliser la filière rizicole comme levier stratégique pour générer des revenus stables, favoriser la structuration des communautés rurales et contribuer à la sécurité alimentaire nationale.

En intégrant ces dimensions, les programmes rizicoles pourront non seulement améliorer la production locale et la qualité du riz, mais également jouer un rôle concret dans la lutte contre le chômage et l'exode rural, tout en renforçant la résilience socio-économique des zones rurales.

3.4. Renforcer la participation des OSC dans la mise en œuvre des programmes rizicoles

Malgré la mise en place d'une architecture institutionnelle intégrée et coordonnée pour la mise en œuvre du Programme de Promotion de la Riziculture entre 2020 et 2023, on constate une faible implication directe des organisations de la société civile (OSC) dans l'exécution des programmes et projets techniques.

Leur rôle se limite essentiellement à une participation indirecte ou consultative, alors qu'elles pourraient jouer un rôle stratégique dans le suivi citoyen, la sensibilisation des communautés, la promotion des bonnes pratiques et la facilitation de l'adoption des innovations au niveau des producteurs.

Afin d'améliorer l'efficacité, la transparence et l'appropriation locale des programmes de promotion de la riziculture, il est recommandé de :

Impliquer davantage les organisations de la société civile (OSC) et les organisations professionnelles (ex. OIA-RIZ) dans l'exécution directe des activités sur le terrain, notamment l'accompagnement des producteurs, la transformation et la commercialisation.

Renforcer le rôle consultatif et opérationnel des OSC dans la planification, le suivi et l'évaluation des projets, afin de mieux représenter les besoins des producteurs et des communautés rurales.

Mettre en place des mécanismes de coordination formalisés entre les institutions publiques et les OSC

pour assurer une implication continue et structurée dans toutes les phases des programmes.

Valoriser l'apport des OSC en matière de sensibilisation, de diffusion des innovations agricoles et de suivi des bonnes pratiques, contribuant ainsi à l'appropriation et à la durabilité des résultats du programme.

Cette approche permettra d'accroître l'impact socio-économique de la filière rizicole et de renforcer la participation citoyenne dans le développement agricole national.

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES DOCUMENTAIRES

I. Documents stratégiques et légaux nationaux

Ministère du Budget et du Portefeuille de l'État. Loi de finances n° 2023-1000 du 18 décembre 2023 portant budget de l'État pour l'année 2024.

Ministère d'État, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural. Stratégie Nationale de Développement de la Filière Riz (SNDR 2.0), période 2021–2030. Avril 2022.

Office National de Développement de la Riziculture (ONDR). Stratégie Nationale révisée de Développement de la Filière Riz en Côte d'Ivoire (SNDR), 2012–2020. Janvier 2012.

République de Côte d'Ivoire. Plan National de Développement 2012–2015, Tome I : Résumé analytique. Mars 2012.

République de Côte d'Ivoire. Programme National d'Investissement Agricole (PNIA 2010–2015), Présentation des Programmes (document provisoire). Mai 2010.

Ministère du Budget et du Portefeuille de l'État. Circulaire n° 779 / du 24 mai 1995 (Modalités d'importation du riz de grande consommation).

Ministère du Plan et du Développement / Direction Générale du Plan / CEPICI. Fiche d'opportunités agro-industrie – filière riz (Groupe consultatif pour la mobilisation des financements du PND 2021–2025).

II. Rapports et documents budgétaires et d'exécution Ministère des Finances et du Budget / DGBF.

Annexe 12 : Rapport sur les dépenses fiscales 2022 / Coûts des exonérations fiscales et douanières pour l'année 2023 / Projections 2024. (CNEDE, 2023). DGBF / CEPICI. CRPND21-25-V13_02_11072021 (Extraits de planification et de suivi budgétaire du PND 2021–2025).

Ministère des Finances et du Budget. Éléments d'orientations pour l'analyse budgétaire.

ADERIZ. Tableau de bord de la filière riz 2012–2018. (Document de travail Excel – base de données de l'étude).

III. Rapports d'études, d'agences et de partenaires techniques

Ces rapports fournissent des analyses de chaînes de valeur, de l'efficacité et des données statistiques.

Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) / JAICAF. Côte d'Ivoire : Étude de collecte d'information dans le secteur agricole – Rapport final. Mars 2013.

FAO. Analyse de la chaîne de valeur du riz en Côte d'Ivoire : optimiser l'impact socio-économique. (Non daté).

FAO, ICRISAT & CIAT. Climate-Smart Agriculture in Côte d'Ivoire – CSA Country Profiles Africa. Rome, 2018.

Banque mondiale (WB). CI : Côte d'Ivoire E-Agriculture Project (P160418) – Rapport de projet.

African Development Bank. Feed Africa: Strategy for agricultural transformation in Africa 2016–2025. Abidjan, Côte d'Ivoire, 2016.

MPMEF. Analyse de l'efficacité des politiques de la filière riz : cas de la Côte d'Ivoire. 2018.

FIDA. Côte d'Ivoire – PADFA, document de conception finale. Juillet 2017.

Gouvernement de Côte d'Ivoire (Portail officiel). Documents officiels, rapports annuels des structures, conseils des ministres, grands dossiers.

IV. Articles, thèses et références spécifiques

Ahoudjo Konan Samuel. Potentiel de contractualisation dans l'agriculture rizicole en Côte d'Ivoire : typologie, déterminants et modes de transaction, cas des pôles rizicoles de Gagnoa et Korhogo. Yamoussoukro : Institut national polytechnique Félix Houphouët-Boigny, 2019 (Mémoire DAA : Agroéconomie).

Chiapo A. C. Agriculture contractuelle et efficacité technique : cas du pôle rizicole de Yamoussoukro (Côte d'Ivoire). Thèse de doctorat unique. Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire, 2016.

Chiapo A. C. Étude de marché dans la filière du riz pour les entreprises membres du partenariat public-privé CI22. Rapport final d'études. IFCD / Programme 2SCALE, 2021.

Fabien Tondel, Cecilia D'Alessandro, Ibrahima Hathie et Clarisse Blancher. Commerce du riz et développement de la filière riz en Afrique de l'Ouest : une approche pour des politiques publiques plus cohérentes. Document de réflexion n°283, IPAR/ ECDPM, 2020.

ONDR. Sources adaptées pour la localisation des zones de production et des pôles rizicoles. 2022.

World Bank. Ease of Doing Business in Côte d'Ivoire. 2017.

